

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 29 Mars 2026 avec le concours des associations affiliées
Sous le patronage du Conseil Départemental de la Manche, Saint Lô Agglo,
La commune d'Agneaux et de Hébécrevon
Une compétition automobile régionale dénommée :



42ème COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE HÉBÉCREVON / AGNEAUX

DEMANDE ADDITIF

1.2.P.HORAIRES

Suppression des Essais non chronométrés

Essais chronométrés le 29 mars 2026 à 8h30

1ère Montée à la suite des essais chronométrés

2ème montée le 29 mars 2026 à partir de 13 h 30

3ème montée le 29 mars 2026 à la suite de la 2ème montée

ADDITIF POUR UNE MODIFICATION DU NOMBRE DE CONCURRENTS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140 au lieu de 120.